

Le Relais

numéro 77 - fév. 2018

Institut d'Histoire Sociale CGT-FAPT



IHS
FAPT
Siège social :
263, rue de Paris
Case 545 -
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22

SOMMAIRE

Brefs rappels historiques Page 2

Le billet : Dignité ! Page 3

A paraître à l'automne : Une biographie syndicale et politique de Georges FRISCHMANN- Interview d'Alain GAUTHERON Brefs extraits du tapuscrit Page 4

8 février 1962 : Une date qui résonne dans notre mémoire Page 6

Dossier : Les évolutions technologiques et leurs répercussions sur le travail et sur le service public, Page 7

Avril 1963 : 1^{re} conférence fédérale de la jeunesse des PTT Page 12

La vie de l'IHS : Utiles, les travaux de l'ihS !!! Page 14

Hommage : Jean-Louis BALLAND nous a quittés Page 15

Bon de souscription : Debout camarades Les 1^{ers} mai en Loire Atlantique (1890-2002) Page 15

Livres : Salon du livre d'histoire sociale Page 16

Rappels historiques

par Joël Ragonneau

1918 : les congrès des organisations des PTT*

Créée le 14 novembre 1900 et malgré des scissions de toutes sortes, l'Association Générale des agents des PTT prit progressivement une place prépondérante avec une légitimité incontestable.

Tout au long de son existence, elle fut traversée par des débats vifs sur les revendications catégorielles et sur le syndicalisme chez les fonctionnaires.

En 1907, la direction de l'Association Générale, associée à d'autres catégories de personnel fait paraître une lettre ouverte au chef du gouvernement Georges Clémenceau*, rappelant les promesses faites par celui-ci, quand il était dans l'opposition: accorder le droit syndical aux fonctionnaires.

Devant une fin de non-recevoir, l'AG des agents, lors de son congrès en mai 1918, établit une motion qui fera date: «*si le 1^{er} janvier 1919, un projet de loi accordant le droit syndical aux fonctionnaires n'avait pas abouti, cette transformation s'effectuerait automatiquement*».

Tenant parole, le 31/12/1918, l'AG des agents des PTT cédait sa place à un syndicat national des agents des PTT, qui adhéra en 1919 à la Fédération Postale CGT.

De son côté, le syndicat des sous-agents tint son congrès les 13-14-15 juin 1918 à la Grange aux Belles et en 1919, le syndicat national des ouvriers modifia ses statuts afin de s'ouvrir aux ouvriers de toutes catégories. Les postiers venaient de s'octroyer le droit syndical.

**wikipedia: Association Générale des agents PTT - syndicalisme dans les PTT françaises.*

**lire l'Histoire de la Fédération CGT des PTT tome 1 de Georges Frischmann p.93 p.135 et p.202.*

**lire Les lignes aux PTT : un métier, des réseaux de Bernard Le Boisselier p.65.*

1928: entrave à la liberté du travail*

«*Les coalitions formées dans le but de suspendre le travail dans les services publics et dans les compagnies de chemin de fer sont prohibées*». 1896 – le garde des sceaux.

32 ans plus tard, enhardis par le discours de Poincaré du 5 mai 1928 «*les fonctionnaires ont eux-mêmes proclamé leurs droits sans attendre la définition de leurs devoirs*», le Sénat passe à l'attaque : peine d'emprisonnement de 6 jours à 6 mois (de 2 à 5 ans pour les meneurs) ; amende pouvant aller jusqu'à 3000 francs.

Malgré cet arsenal répressif très important, le Conseil National de la Fédération Postale Confédérée repousse les nouvelles propositions d'unité de la Fédération Postale Unitaire et ose déclarer «*qu'on nous f... la paix avec l'unité*». Les choses ne peuvent être plus claires. La division règne en maître. Pourquoi le gouvernement Poincaré et le Sénat se gênaient-ils dans ses conditions ?

Les libertés sont bafouées, le droit syndical contesté, les revendications sacrifiées.

Il faudra attendre 1929 pour que la lutte s'engage sur tous les fronts et que les postiers relèvent la tête.

* *lire l'Histoire de la Fédération CGT des PTT tome 1 de Georges Frischmann p.292.*

**lire Les lignes aux PTT : un métier, des réseaux de Bernard Le Boisselier, p.87.*

1938 : le train des décrets-lois Daladier Reynaud et leurs conséquences

Les lois sociales imposées sous le Front Populaire sont toutes visées par les décrets – lois Daladier-Reynaud en novembre 1938.

Suppression de la semaine de 40h et retour à celle de 50h, hausse des transports en région parisienne, hausse du timbre-poste (une lettre de 20g passe de 0f65 à 0f90) et la communication téléphonique passe de 0f65 à 0f85. Les impôts directs sont considérablement augmentés (sauf pour les gros revenus dont les impôts sont allégés).

Les décrets – lois comportent également 15 milliards de crédits supplémentaires pour la guerre, 15 milliards que le gouvernement ne prendra pas sur les grosses fortunes ! Résultat : le 30 novembre 1938, la CGT appelle à la grève générale.

Mal préparée (malgré un grand succès dans les bureaux gares), sabotée par des diviseurs qui ne parlent que de grève politique, elle sera un échec. 3392 agents seront sanctionnés.

On comptabilise parmi eux 275 agents ; 1066 employés ; 2022 ouvriers suspendus ; 3 agents, 11 employés et 5 ouvriers seront eux licenciés mis à la retraite d'office. La plupart ont repris leur service au début 1939, mais les plus durement touchés ne seront rétablis dans leurs droits qu'en 1944.

* *lire l'histoire de la fédération CGT des PTT tome 1 de Georges Frischmann p 445, 446, 447, 448.*

* *lire Les lignes aux PTT : un métier, des réseaux de Bernard Le Boisselier p.118.*



Dignité !

L'actualité nous a propulsés au devant de la scène des violences faites aux femmes. C'est un phénomène social grave. L'histoire nous apprend que notre fédération ne découvre pas ce sujet. Dès 1957, elle a publié : « *les droits des femmes aux PTT* », une brochure enrichie chaque année des acquis obtenus par les luttes. À partir de 1979, un chapitre intitulé : « *Dignité* » y figurait en bonne place.

La dignité exigée à l'égard des femmes d'être respectées en tant qu'individus, que le droit au travail ne leur soit plus contesté, mais également que les attitudes sexistes et sexuelles cessent. Les femmes en ont fait une question d'estime réciproque, une question d'égalité dans le travail.

Toutes les violences sont condamnables, y compris celles dont les médias parlent moins : la précarité, les temps partiels imposés, bas salaires, carrières bloquées aux parois et plafond de verre, petites retraites...

Les femmes se sont battues pour obtenir des avancées qui ont bénéficié à tous : hommes et femmes dans toutes nos catégories.

« *La CGT agit pour transformer les rapports sociaux de genre ou de sexe et les rapports sociaux de classes. C'est cela le féminisme syndical* », disait Maryse Dumas le 7 mars dernier. Ce jour là notre Ihs a organisé, avec la fédération, une conférence-débat sur « *la place des femmes aux PTT et dans notre fédération* ». Militantes d'hier et d'aujourd'hui ont confronté leurs expériences syndicales. Les participant-e-s ont appelé de leurs vœux la poursuite des discussions dans les syndicats départementaux. Une brochure remise aux participants du Conseil national de décembre rend compte de l'intégralité des interventions.

À l'approche du 8 mars, journée internationale de luttes des femmes, n'est-ce pas l'occasion de relancer le débat engagé en 2017 ? Voilà bien un exemple de contribution de notre Ihs à la réflexion sur les défis du présent : donner aux femmes la place qui leur revient au travail, dans la société, dans le syndicalisme et agir pour le respect de leur dignité !

Yveline Jacquet

Le Relais

20^e année de parution - Trimestriel - 4€

Directeur de la publication :
Danièle Ledoux

Rédaction administration :
263, rue de Paris, case 545 -
93515 Montreuil Cedex

1^{er} trimestre 2018.

Dépôt légal à parution
CPPAP N° 0322 G81018



Mise en page et impression :
Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

Une biographie syndicale et politique de Georges FRISCHMANN

Biographie à paraître à l'automne 2018

Le Relais a posé quelques questions à son auteur, Alain GAUTHERON, secrétaire général de la Fédération de 1998 à 2004, et publie, à la suite de ses réponses, quelques paragraphes choisis parmi les pages déjà rédigées.

Le Relais : Pour les plus jeunes et les nouveaux salariés du secteur des activités postales et des télécommunications, peux-tu nous dire qui était Georges Frischmann ?

Alain Gautheron : Georges fut secrétaire général de notre Fédération de 1950 à 1979, presque aussi longtemps membre de la CE confédérale. De 1951 à 1985, il est élu au Comité Central du PCF, à son Bureau Politique de 1954 à 1976. La CGT le désigne comme l'un de ses représentants au Conseil Economique et Social (1951-56). Retraité en 1979, le PCF le présente alors aux élections européennes. Il est élu et siège comme député européen jusqu'en 1984 comme l'un des vice-présidents de la Commission des Affaires Sociales. Jusqu'à sa disparition en 2006, à 87 ans, il écrit encore de nombreux papiers sur l'Histoire Sociale et consacre du temps à l'activité de l'Institut CGT d'Histoire Sociale. Il publie en 1993 « Albert THEISZ Directeur des Postes de la Commune », magnifique portrait de l'un de ceux et celles qui en 1871 montèrent, selon les mots de Karl Marx, « à l'assaut du ciel ».

Le Relais : Tu évoques là une vie militante bien remplie !

A.G. : Je n'ai fait là que lister ses principaux mandats, cela ne dit rien sur comment il était, comment il agissait, comment il dirigeait, comment il militait. Ses 30 années de responsabilités se déroulent presque intégralement durant la période improprement baptisée des « trente glorieuses » par l'économiste Jean Fourastié.

Un moment de notre histoire dont on peut retenir les profondes transformations, les puissantes luttes sociales et politiques, les conquêtes et les espoirs déçus.

Georges a vécu cette période en première ligne. Il nous laisse une immense boîte à outils syndicale et une expérience politique aptes à enrichir nos connaissances et à nourrir nos réflexions contemporaines.

Il savait écouter, argumenter, convaincre, rassembler, s'entourer, anticiper.

Le sort des plus défavorisés était son souci permanent. Il ne confondait pas son engagement syndical et son engagement politique mais montrait leur indispensable complémentarité.

C'était un bosseur, il lisait énormément, il aimait le contact, les échanges pour se faire son idée de la réalité du terrain.

Le Relais : Il n'avait donc que des qualités ?

A.G. : Pour paraphraser ce qu'il a écrit à propos d'Albert Theisz et de ses camarades, je dirai simplement : il avait des limites, il a commis des erreurs, car ce n'était qu'un homme, pas un dieu !

Mes recherches s'efforcent d'éclairer, de comprendre les décisions prises mais pas de les justifier à tout prix ou de les juger.

Le Relais : Ton livre est terminé ?

A.G. : Non, j'ai encore beaucoup de travail sur la période 1969/79, des recherches, des témoignages à recueillir et évidemment de l'écriture.



Georges Frischmann
au congrès de 1950

J'effectue mes recherches dans les archives de la Fédération, de la Confédération mais aussi aux Archives départementales du 93 à Bobigny où le PCF a déposé ses archives. S'ajoutent à cela les nombreux livres que, chemin faisant, je trouve important de lire ou de relire.

Quelques brefs extraits du tapuscrit sur la biographie syndicale et politique de Georges Frischmann en cours d'écriture (février 2018) par Alain Gautheron

...À partir de septembre 1932, durant un an, Georges prépare à Paris un concours afin d'entrer dans l'enseignement primaire supérieur.

Reçu, il obtient, après trois années d'études où se mêlent enseignement général et enseignement manuel, le Brevet élémentaire et le Brevet d'Enseignement Primaire Supérieur.

Le 31 août 1936, il entre aux PTT comme "manipulant auxiliaire" rue d'Alleray puis "manipulant stagiaire" à Paris VII.

Il évoque *"une atmosphère enthousiaste, très Front populaire, mais à très forte imprégnation socialiste"*.

Ensuite, il prépare seul le concours de sur-numéraire, qu'il obtient. Sa formation se déroule à Bordeaux, de janvier à avril 1938, *"le matin, législation postale, comptabilité, services financiers, l'après-midi, maniement et fonctionnement du téléphone et du télégraphe"*.

Nommé "commis stagiaire" à Paris XVIII, en mai 1938, il suit les recommandations de son formateur, il se syndique à la CGT.

En juillet 1939, il est titularisé comme commis. En octobre, il épouse Jeanne Garnier, la fille d'un cheminot gréviste révoqué en 1920.

Peu politisé à l'époque, il effectue son service militaire durant la débâcle. C'est pour lui, simple troufion *"l'heure de l'écaurement mais pas de la prise de conscience"*.

Démobilisé en septembre 1942, il retourne à Paris XVIII avant d'être muté à Paris XV, rue d'Alleray où il va *"s'ancrer"*¹.

Dans ce bureau, il fait une rencontre qu'il qualifie de capitale, celle de deux communistes résistants : Louis Colombari (qui est aussi le facteur desservant son quartier) et Gabriel Granjean, membres de l'organisation de résistance "Libération Nationale PTT"² dont ils animent l'activité à Paris XV, aux Chèques Postaux, à la Direction Régionale.

Ils entraînent Georges à la distribution de matériel clandestin, au "piquage" de lettres adressées à des services allemands...

Adhésion au PCF

...Georges adhère au PCF en octobre 1944, lors de la réunion constitutive du PCF pour Paris 15, dans la grande salle d'un bistrot avec la participation d'Henri Gourdeaux...

Premières sanctions

En février 1948, Georges est traduit devant le conseil central de discipline pour exhortation à la grève dans les locaux de service, entrave à la liberté du travail, menaces. Il est exclu un mois.

En octobre 1948, nouvelle sanction pour avoir harangué le personnel dans des locaux administratifs et entraîné un retard important du trafic postal. Il est placé "hors-résidence" et muté d'office durant deux années à Herblay (janvier 1949 à décembre 1950) comme contrôleur, puis contrôleur principal.

Une réforme permettait alors de l'intégrer dans le corps des Inspecteurs. Son directeur régional le refuse. Les causes qu'il invoque ne prêtent pas à interprétation : *"M. Frischmann a de brillantes qualités naturelles et des connaissances administratives remarquables. Mais du fait de son activité extra-professionnelle, il a considérablement gêné à Paris XV l'action du chef immédiat et ce dernier a maintes fois souhaité être débarrassé de cet agent. D'ailleurs Frischmann vient d'être l'objet d'un changement de résidence d'office par mesure disciplinaire. Dans ces conditions, je ne puis prononcer son intégration"*³.

Ces sanctions n'entament en rien l'engagement de Georges. A ceux qui rêvent de professionnels mutilés syndicalement et de syndicalistes mutilés professionnellement, il montre le lien qui existe entre les deux dimensions de ses activités et qui en bonifie réciproquement les résultats : *"La plus grande partie de ma journée [se passe] au bureau d'ordre, à Paris XV, où j'effectue la paye du personnel et la comptabilité de service. Ceci me laisse cependant "du mou" pour m'occuper de la section syndicale et pour aller parfois à la Fédération postale. A partir de 18H, "j'usine" à la section du Parti, qui a une vie tardive, nocturne. Je suis des cellules. Quand je suis muté à Herblay, en janvier 1949, je laisse mon vélo en consigne à la Gare St Lazare, je prends le train de 6H30, direction Pontaise. Pendant la journée, je "marche au téléphone" pour le travail syndical. Rentré le soir, vers 20H, je cavale à vélo pour la Fédération de Paris ou pour l'U.D..."*.

¹ Entretien réalisé par l'historien Claude Willard en 1982, original, jamais publié, conservé aux archives de la CGT-Fapil.

² E. Fleury *La Remontée* Editions Sociales 1969.

³ Archives IHS-CGT-Fapil Boîte 9/50.

⁴ Entretien déjà cité.



Georges Frischmann en 1947 devant le bureau de Paris XV

8 février 1962 : Une date qui résonne dans notre mémoire

Ce jour-là, neufs militants pacifistes, tous cégétistes, sont assassinés, au métro Charonne. Deux syndiqués de la Fédération, Anne-Claude Godeau et Jean-Pierre Bernard, étaient parmi les victimes. Nous ne les oublions pas. Comme chaque année, des commémorations ont lieu, notamment aux Chèques Postaux.



Mais une commémoration n'a de sens qu'accompagnée de la connaissance de l'histoire. Or, un regard sur l'histoire n'est pas un exercice facile, surtout lorsqu'il s'agit de la France coloniale, et plus encore de l'histoire complexe de l'Algérie "dite française".

Alors que le 1^{er} novembre 1954, soixante-dix attentats sont perpétrés sur le sol algérien, « la Métropole découvre avec surprise qu'il existe en Algérie une opposition à la présence française qui revendique l'indépendance ». la position du président du conseil, Pierre Mendès France, est d'une extrême dureté : « ... Il n'y aura aucun ménagement contre la sédition, aucun compromis avec elle... ». Elle est approuvée par le peuple français, nourri de colonialisme dans sa grande majorité, y compris dans la classe ouvrière.

À l'époque, être en France solidaire des Algériens qui se battent pour leur indépendance n'allait pas de soi ! Pourtant, la CGT n'hésite pas. Dans un communiqué du bureau confédéral du 3 novembre 1954, elle souligne : « Les événements en cours attestent la gravité et l'urgence des problèmes algériens "inhérents" au régime colonial qui sévit alors dans ce pays... », condamne les mesures de répressions, exprime les aspirations nationales liées aux revendications économiques et sociales du peuple algérien. Puis, elle appellera au « respect des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes y compris jusqu'à leur complète indépendance ». Seule sur le plan syndical, la CGT, dans un contexte marqué de nombreux rebondissements, va mener ce combat difficile et rude pour la Paix, jusqu'à la signature des accords d'Evian mettant fin à la guerre d'Algérie en mars 1962.

En 1956, le gouvernement Guy Mollet, élu pour conclure la paix en Algérie et répondre aux attentes sociales, s'enfoncé dans la guerre, dans l'austérité pour la financer et dans l'autoritarisme pour l'imposer. Tous ceux, dont les chefs militaires, qui ont pour mot d'ordre « l'Algérie française » organisent le 13 mai 1957 à Alger, une manifestation qui tourne à l'émeute. Ils constituent alors un « comité de salut public » à caractère insur-

rectionnel. En mai 1958, appelé par le Président René Coty pour constituer un nouveau gouvernement, c'est le coup de force du général de Gaulle avec le « plan Constantine »² Georges Frischmann, secrétaire général de la Fédération CGT des PTT mesure que malgré leur opposition, ni la CGT, ni le PCF n'ont empêché les illusions gaullistes d'une partie de la classe ouvrière. Il est convaincu que c'est pour la paix en Algérie que s'est le mieux exprimé le désir d'union et d'action des travailleurs, mais il n'en n'oublie pas pour autant de signaler les inégalités de mobilisation sur cette question et sur l'action antifasciste.

Ce qui l'amène à rédiger une lettre fédérale à tous les syndicats que l'on retrouve dans « Le Militant de septembre/décembre 1961 » où il appelle, comme en 1934, les militants à prendre conscience du danger du fascisme, à mesurer qu'il est possible d'y parer par l'action, « sinon quelles perspectives sérieuses resteraient-ils pour les revendications ! ». Et il faut mener la bataille sur les deux fronts : la lutte contre les factieux et la lutte pour la Paix. La CGT participe à ce même combat, condamne la répression meurtrière de la manifestation d'algériens à Paris le 17 octobre 1961.

En réponse aux attentats de l'OAS en France le 7 février 1962, est lancé un appel unitaire pour une manifestation le 8 février, qui bien qu'interdite aura lieu. À la dispersion, c'est le "massacre" de Charonne Le 13 février, deux millions de grévistes, un million de parisiens suivent les obsèques et exigent la Paix en Algérie et le droit à son indépendance du peuple algérien.

Mais ce combat pour la paix de la CGT, qui s'appuie sur son patrimoine anticolonialiste pour proposer des solutions qui répondent à la fois aux aspirations du peuple algérien et à l'intérêt de la classe ouvrière en France, est loin d'avoir été un chemin facile.

Patrick Bourgeois

¹ A relire Le Relais n°9 de mars 2011.

² Programme économique qui vise à la valorisation des ressources de l'Algérie, mais aussi et surtout destiné à l'affaiblissement du FLN.

Le Dossier

Les évolutions technologiques et leurs répercussions sur le travail et sur le service public

A la fin de la deuxième guerre mondiale, le rôle de l'Etat pour relever l'économie des pays va être très important partout en Europe. En France, nous allons assister à de nombreuses nationalisations et à l'extension du secteur public. EDF par exemple sera créé en 1946, la SNCF avait vu le jour en 1937. Après la guerre, les PTT campent dans le panorama national avec leur statut d'Administration d'Etat à caractère industriel et commercial. Le personnel va gagner le statut des fonctionnaires voté en octobre 1946. En même temps que la remise en état des installations et du réseau gravement endommagé par la guerre, il fallait faire face à un accroissement d'activité supérieur au rythme d'avant-guerre avec des conditions et des moyens à peu près comparables. Préconisant, depuis la Libération, un plan d'ensemble pour reconstruire l'économie, la Cgt participe à l'élaboration du plan Monnet en 1946. Très vite, elle dénonce son freinage, voire son sabotage.

Les PTT sont oubliées dans les priorités

Neuf ans après la guerre, pour l'essentiel les dommages sont relevés, mais il n'y a pas de modernisation sérieuse du service public PTT dont les moyens demeurent ceux de 1938.

Bien que le trafic postal augmente, comme le nombre de comptes chèques postaux, la motorisation de la distribution, la mécanisation de la manutention et du tri n'apparaissent encore que futuristes. Les télécommunications (le téléphone et le télégraphe) irriguent peu la

société. Seuls les réseaux des grandes villes sont automatisés et ils ne sont reliés entre eux que manuellement. La bataille pour les effectifs et contre les suppressions d'emplois est permanente. La durée du travail est toujours supérieure aux 40 heures hebdomadaires dans la plupart des services à l'exception des téléphonistes de Paris-Inter qui obtiennent les 36 heures. La forte inflation nécessite une action continue pour la revalorisation des traitements.

Les décisions budgétaires du pouvoir de 1947 à 1962 sont avant tout des choix de soumission aux Etats-Unis (plan Marshall) et coloniaux (guerre d'Indochine puis guerre d'Algérie).

Les fonctionnaires paient un lourd tribut à cette politique. Ils sont mal payés, surexploités plus que dans le privé. Il n'y a pas les investissements nécessaires, ni les emplois. C'est la période où se développe à outrance l'auxiliarat et l'intensification du travail humain par la recherche de productivité.

Les progrès techniques de la mi-1950, parfois expérimentaux, sont précurseurs de grands bouleversements.

L'emprise des trusts sur les PTT

Au début des années 1960, le gouvernement et l'administration préparent le terrain pour une évolution radicale des PTT. Les trusts (les multinationales d'aujourd'hui) ont compris qu'il y a des milliards à « tirer » de ce secteur d'activité, et en premier lieu des télécommunications.



Minitel 1 Telle-sic PTT



© Archives CGT-MPT

Antoine, page de couverture du n°214 - Février 1983

Avec la libéralisation des échanges au niveau européen et international, des groupes puissants se constituent par fusion des sociétés en France, et l'on voit aussi l'arrivée d'investissements américains sur le territoire national.

Dès 1962, le congrès fédéral dénonce et démontre comment les trusts s'incrusteront dans les PTT et manœuvrent pour aller vers une gestion de type privé et même vers la privatisation.

C'est la période où les PTT changent d'époque. Les mutations naissantes de la société, la bancarisation et le besoin d'échanges rapides, entraînent une augmentation du trafic tant postal que financier et téléphonique.

Le progrès technique entre dans les différents services, singulièrement aux chèques postaux et au téléphone. Les conditions de travail des personnels ne suivent pas la même évolution.

La modernisation libérale du pouvoir gaulliste est à l'œuvre.

Les effets de la modernisation

Les conséquences sur les conditions de travail sont douloureuses. Les agents des services techniques, de la distribution et de l'acheminement, paient un lourd tribut (augmentation des accidents de travail, y compris mortels). Quant aux mécanographes des chèques postaux et aux téléphonistes, c'est leur santé mentale qui se dégrade sous l'effet de l'intensification du travail.

Une situation qui va générer des luttes importantes dans ces différents services et catégories avec des revendications sur la réduction du temps de travail, l'organisation et les régimes de travail, les pauses, l'hygiène et la sécurité, l'arrêt des brimades et bien sûr sur les effectifs, la revalorisation des indemnités, etc...

Depuis 1970, le ministère ne se cache pas de compter sur l'automatisation du téléphone pour licencier 12 000

auxiliaires et déplacer 6 000 fonctionnaires hors résidence. A cela s'ajoutent ses intentions sur les services des Chèques postaux qu'il concentre et automatise. Une réduction des effectifs de 25 à 40% selon les centres est envisagée. Au total, 120 000 femmes travaillent dans ces services.

Les femmes et jeunes filles des PTT face à l'automatisation

C'est le thème de la conférence qu'organise la CGT les 14 et 15 mars 1972 à Paris.

Ce n'est pas la première conférence nationale pour la défense des revendications et l'organisation des femmes des PTT, ni la première initiative de mobilisation contre les conséquences de la politique gouvernementale en matière d'automatisation.

Cette conférence est une référence dans le combat de la Fédération face à l'automatisation, mais aussi pour l'égalité hommes/femmes dans la vie, le syndicat, le travail. L'action de la CGT ne vise pas à se satisfaire du moindre mal, à atténuer seulement les conséquences néfastes de l'automatisation. Elle agit pour que l'utilisation du progrès technique améliore radicalement les conditions de vie et de travail.

Elle confirme trois axes revendicatifs :

- l'augmentation des effectifs dans les services des PTT, afin de faire face au trafic et à son évolution,
- la réduction du temps de travail,
- l'avancement de l'âge de la retraite.

Les femmes ont joué un rôle déterminant dans cette bataille revendicative, à la fois pour elles-mêmes car les premières concernées, mais aussi pour les hommes afin que pour tous, progrès technique s'accorde avec progrès social.

(Voir brochure de la conférence - débat que l'lhs a organisé avec la Fédération le 7 mars 2017).

L'unité des PTT menacée

Après que le budget annexe des PTT ait servi de vache à lait des budgets de guerre, il va devenir la vache à lait des trusts. Les PTT sont contraintes de faire des emprunts à des taux prohibitifs sur le marché américain. Sont créées des filiales à gestion privée, des sociétés d'économie mixte pour les nouveaux services de la Poste et des Télécoms, des sociétés de financement cotées en bourse qui vont détenir plus de 6% du patrimoine des Télécoms.

A cette époque, l'appétit des trusts est le même que celui des actionnaires d'aujourd'hui.

Parallèlement le gouvernement impose des réformes de structures non pour améliorer, moderniser le service public, mais utiliser la « modernisation » pour adapter les PTT à une gestion de type privé.

La proposition de Giscard d'Estaing (ministre des Finances) en 1967 de créer une compagnie nationale du téléphone est battue en brèche avec le mouvement social historique de 1968, et la grande grève de 1974 dans les PTT.

Il faudra attendre 1975... 1980 pour que les PTT soient une priorité.

En quelques années, la France va rattraper son retard. La décennie 1970 est marquée par l'explosion des lignes téléphoniques. Les PTT seront à la pointe des innovations techniques : centraux électroniques, Minitel, ... A la Poste les centres de tri sont « modernisés », cela dans le cadre du service public dans une administration d'Etat avec du personnel fonctionnaire.

Pour autant l'idée d'éclatement des PTT n'est pas abandonnée.

Le rapport Nora-Minc

Chargés par Giscard d'Estaing d'une mission d'exploitation sur « les moyens de conduire l'informatisation de la société », deux technocrates, Simon Nora et Alain Minc, publient un rapport en mai 1978.

Pour ce qui concerne l'ensemble des PTT, ce rapport préconise, une fois de plus, la séparation de la Poste et des Télécommunications avec pour ces dernières, la création d'une société nationale, qui serait regroupée avec « *Télédiffusion De France* » et le « *Centre National d'Etudes Spatiales* » sous l'égide d'un ministère des Communications. Quant à la Poste, le rapport prévoit avec le développement de la télécopie et de la téléimpression à brève échéance, l'apparition à terme plus lointain de l'édition des journaux à domicile, une diminution de l'activité postale, en particulier pour le trafic interne aux administrations et aux entreprises, représentant 60% du courrier.

Si le report à une étape ultérieure d'une diminution du courrier des ménages est mentionné, le rapport n'en conclut pas moins : « La substitution de services de télécommunications aux services postaux et ses effets sur l'emploi paraissent inéluctables » ; et en conséquence, la Poste devra « se préparer à des temps difficiles » et « peser sur l'augmentation des frais de main-d'œuvre »,

c'est-à-dire sur les effectifs et les rémunérations.

Une analyse qui ne vise qu'un seul but : permettre aux trusts du téléphone et de l'électronique d'exploiter encore plus librement l'énorme marché ouvert par le développement des télécommunications et de l'informatique.

Pour cela, il est nécessaire, avant de privatiser, de dés-étatiser les Télécommunications en cassant le Ministère des PTT, garant de son unité.

La mutation technologique qui s'opère à ce moment se caractérise par une interpénétration des télécommunications et de l'informatique.

Cette mutation technologique est appuyée par une volonté politique de remettre en cause les monopoles des PTT. Déclenché le 1^{er} janvier 1984 aux Etats-Unis, ce processus de « déréglementation », avec le démantèlement du principal groupe américain ATT, va servir de modèle pour mettre en œuvre la déréglementation des Télécommunications en France et en Europe.

La télématique... dangers et espoirs

La décennie 1980-1990 est donc marquée par le phénomène Télématique (le mariage de l'informatique et des télécommunications), terme inventé en 1978 par le rapport Nora-Minc cité précédemment.

La télématique annonce de grands changements de la « Société informatisée », que d'aucuns appellent la société « Post Industrielle ». Elle entraîne une reorganisation profonde de la société et de l'économie comparables à celles intervenues avec la machine à vapeur, le chemin de fer, l'électricité.

Tous les services, toutes les catégories sont concernées par l'informatisation et la télématique. Citons : les services financiers, les magasins, les C.C.M., les A.C.R., les centres de tri, les Actels, en général tous les services administratifs Poste et Télécoms, les installations, les lignes.

Les services des essais et mesures avec le système MESCLA, le traitement des télégrammes internationaux sur commutateur de message, les futurs systèmes de renseignement automatique à Paris en attendant Teletel. Les bureaux mixtes avec les terminaux financiers, demain la monnaie électronique, les robots, la télécopie qui doit remplacer à terme le télégraphe. Sans oublier les services nouveaux, pierre angulaire du défi télématique.

Toutes ces nouvelles techniques, pour fonctionner, exigent un réseau téléphonique adapté. La décennie 1980-1990, dans les Télécoms (avec ses repercussions à la Poste), sera donc aussi celle de changement qualitatif en matière de commutation et de transmission (commutations électronique... et fibres optiques).



Centre de tri automatique, Orléans La source SIRP PTT

Le développement de la télématique pose des problèmes revendicatifs nouveaux.

Riches de l'expérience de luites et de succès pour que le progrès technique bénéficie au personnel, notamment lors de l'automatisation du téléphone, celle des chèques, l'automatisation des centres de tri, la Cgt se place à l'offensive pour gagner le défi télématique.

L'explosion des nouvelles technologies

Elle permet une amélioration fantastique de la productivité du travail et pousse à la modernisation des équipements. A une condition toutefois qu'il y ait une volonté politique de faire de la formation :

- un outil de modernisation du service public, en l'associant en particulier à la recherche (rappelons le rôle du CNET (Centre National d'Etudes des Télécommunications) et aussi celui du SRTP (Service de Recherche sur les Technologies Postales).
- un outil d'adaptation du personnel à cette modernisation et à tous les changements de sa vie professionnelle,
- un moyen de promotion individuelle.

La formation du personnel est donc bien un enjeu de classe d'autant que l'administration a une tout autre politique en la matière, celle d'une formation utilitaire et parcellisée.

L'informatisation et les évolutions technologiques qui l'accompagnent vont bouleverser les conditions de travail et la nature du travail dans tous les services.

Mais elles auront également des effets sur la nature du service public et être utilisées pour aller vers la marchandisation des activités postales et de télécommunications.

Le caractère industriel et commercial va prendre le pas sur celui de service public de l'Administration d'Etat des PTT.

De l'automatisation des centres de tri et des services financiers nous allons, d'une part passer au début de l'industrialisation pour une massification des flux et une réorganisation complète du traitement des activités et de la distribution des objets, et d'autre part au développement d'une politique commerciale agressive sur fond de restructurations et de concentrations du réseau des bureaux de Poste.

La même démarche est engagée dans les services des télécoms avec une distanciation qui s'opère progressivement entre la Poste et les Télécommunications dans la perspective de la séparation et de la privatisation.

Débatte, revendiquer et agir

Les débats ont été nombreux, âpres aussi dans la Fédération, dans les

différentes catégories sur les évolutions technologiques et leurs conséquences sur les conditions de travail, sur le contenu du travail, sur la qualité de service. Il y a des luites nombreuses comme celles des téléphonistes et des filles des chèques avec des succès importants comme la réduction du temps de travail, la luitte contre les licenciements et les reclassements. Il y eut aussi des luites plus contestées à l'exemple de la suppression de la 2^e distribution « la vespérale » à la fin des années 1970 où les avis étaient partagés chez les facteurs, y compris dans la Cgt.

Aujourd'hui, La Poste veut remettre en place une seconde distribution mais toujours dans le même cadre où elle l'avait supprimé, c'est-à-dire sans effectifs, sans réduction du temps de travail, avec des tournées allongées et des charges plus lourdes.

Les réflexions sur le contenu du travail en lien avec les évolutions techniques et des métiers ont été nombreuses dans la Fédération à l'exemple de la distribution avec les journées d'études de Courcelle, en 1987, puis de Fontenay les Bris en 1991, citons encore le colloque à Nantes en mai 2013 sur le thème « Le facteur et son devenir ».

Ce ne sont pas les débats et la recherche de propositions qui ont manqué, tout comme les luites pour relever les défis de la modernisation et des évolutions de la profession, mais les succès engrangés n'ont pas forcément stoppé la casse du service public, les attaques contre les droits et garanties du personnel.

Pour autant, faudrait-il en conclure que le progrès technique ne serait source que de reculs sociaux, que de dégradation des conditions de travail, que de suppressions d'emplois, que de flexibilité, que de précarité du travail, que de casse des statuts et de recul du service public ?



CCM, pour les emplois...

Le progrès technique, un enjeu de classe

Le progrès technique, les technologies nouvelles, la révolution numérique aujourd'hui, sont d'abord un enjeu de classes.

C'est donc à partir de son analyse de classe que la Cgt appréhende cette question.

La technologie n'est qu'un outil, un élément qui intervient sur l'évolution de la production matérielle ou immatérielle. C'est avant tout le choix politique qui va décider de l'orientation, du sens à donner dans l'utilisation et l'exploitation d'une technicité, c'est-à-dire de sa finalité.

En soit, les évolutions technologiques, la modernisation ne sont pas le problème.

La question c'est : pour qui et pour quoi faire ?

Ce qui amène d'un point de vue de classe, à poser d'entrée les revendications que l'on pourrait qualifier de classiques comme la réduction de la durée du travail, la reconnaissance des qualifications, la formation, l'emploi...

Mais en même temps, des revendications que l'on pourrait définir comme plus nouvelles liées à l'indépendance, à la démocratie, à la participation du personnel, au droit d'intervention, au contenu du travail, à son statut et à sa sécurité, ou encore à cette grande question toujours d'actualité : vivre et travailler autrement !...

S'ajoute également la question de la maîtrise des investissements dans la recherche et l'innovation pour le développement des sciences et des techniques : maîtrise publique et démocratique ou maîtrise privée et opaque !...

Le service public, au centre de choix de sociétés

Hier aux PTT, aujourd'hui dans le secteur des activités postales et de télécommunications, ce droit à la communication pour tous est au cœur d'enjeux majeurs pour le développement humain durable, pour les libertés, pour la démocratie, pour la paix et pour l'indépendance nationale.

Ce qui nécessite de renforcer, élargir la place et le rôle des services publics, de faire le choix d'une politique ambitieuse de reconquête industrielle nationale pour la construction de la société du futur, au moment où la technologie dans le travail et dans la vie au quotidien prend une dimension toujours plus importante.

Pour cela, les mêmes exigences de classes s'imposent pour :

- empêcher toute discrimination dans l'accès des usagers aux nouvelles techniques,



21 juin 1984, L. Mexandeau ministre des PTT Interpellé par la CGT sur la modernisation du service public

- éviter toute coupure entre les forces attachées à la tradition et celles qui projettent en avant le progrès technique,
- répartir équitablement les fruits du progrès entre les usagers, le personnel et les investissements utiles,
- préserver les besoins des institutions dans la mise en œuvre des progrès techniques (liberté et diversité de la presse en particulier),
- permettre à tout citoyen, sans investissement préalable, d'accéder au service et de trouver l'intermédiaire humain et social dont il a besoin pour cela,
- utiliser les progrès techniques pour autoriser progressivement une gestion personnalisée (et non dépersonnalisée) du service public.

Cette vision sur la finalité du progrès technique, telle que la Fédération et son UFC la définissaient lors d'une réunion-débat le 21 février 1980 sur le thème : "Informatique, bureautique, télématique et avenir des PTT", me paraît toujours pertinente presque 40 ans après.

Il n'y a pas de fatalité à ce que le seul critère de la rentabilité financière prévaille sur l'investissement humain. Moderniser pour développer et bien utiliser les connaissances, construire un appareil productif de meilleur niveau, des services publics efficaces, assurer un travail meilleur, plus responsable, une vie plus agréable, c'est le sens même de la conception de la Cgt.

Les technologies nouvelles sont sources de progrès social et économique, de créations de nouveaux emplois, d'« Humanisation » du travail, d'émancipation des Hommes et de nouvelles solidarités pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux.

Historiquement, à chaque bond qualitatif des sciences et des techniques, les effets de ces bonds sont plus libérateurs que contraignants. A condition toutefois, qu'il y ait parallèlement à ces bonds, l'action des forces de progrès sur des bases de classes clairement définies.

Patrick Bourgeois

Avril 1963 : 1^{re} conférence nationale de la Jeunesse des PTT

1960... Un changement d'époque

Au début des années 60, les PTT changent d'époque. Les mutations de la société, les progrès techniques, le besoin d'échanges rapides, entraînent une augmentation du trafic postal, financier et téléphonique. De 1950 à 1962, le trafic postal a augmenté de 85% pour les lettres, de 115% pour les paquets et de 150% pour les imprimés¹. En 1962, il y a plus de cinq millions de comptes aux Chèques Postaux, soit 100% de plus qu'en 1950 et le trafic téléphonique intérieur a augmenté de 104%, à l'international de 175%. L'expansion du trafic rend le recrutement incontournable même s'il est insuffisant, on assiste à l'arrivée de nombreux jeunes postulants dans les services des PTT. Ce qui implique pour les organisations de la Fédération la nécessité d'être à la hauteur des responsabilités vis-à-vis de cette jeunesse.

Des initiatives avec les jeunes

Très tôt, c'est la mise en place dans certains syndicats départementaux de commissions jeunes et un mensuel fédéral spécifique envers les jeunes recrutés est édité, *Jeunes PTT*. Il est rédigé sous la responsabilité de la commission des jeunes (essentiellement de la région parisienne), montrant leur situation, leurs aspirations et les réponses CGT. Il paraîtra jusqu'en 1962. La Fédération repense alors sa communication en l'intégrant mieux dans le *Journal Fédéral* et la presse de catégorie². En effet il faut faire mieux et plus encore comme nous y incite la confédération, notamment dans le domaine de la propagande et de l'activité spécifique des syndicats en direction des

jeunes. Nous allons y travailler en nous appuyant sur les nombreuses adhésions réalisées qui montrent que la jeunesse dans sa grande masse fait confiance à la CGT. Il y a une majorité de jeunes dans les 9.573 adhésions de 1962, même chose dans les 11.964 de 1963.

Vers la 1^{re} conférence Fédérale des jeunes

Pour donner de la cohérence et de l'élan à ce travail, le XVIII^e congrès de la Fédération (novembre 1962), répondant au vœu exprimé par plusieurs syndicats départementaux, a décidé de convoquer une « conférence Nationale pour la défense des revendications des jeunes gens et jeunes filles », leur organisation dans les syndicats ainsi que du développement des activités spécifiques tels le sports, les loisirs, la culture...

Cette première conférence s'est tenue les 20 et 21 avril 1963 à Gennevilliers.

Pendant ces deux jours, près de 150 jeunes venus de toutes les régions de France ont débattu de toutes les questions qui sont celles de la jeunesse des PTT, montrant ainsi l'importance pour le mouvement ouvrier d'agir pour que la jeunesse « travailleuse » prenne une part toujours plus active aux luttes revendicatives et « *communiqué à tous dynamisme et enthousiasme* ».

Cette conférence a été préparée en amont dans les syndicats départementaux, entre autres par des assemblées de jeunes, l'établissement des cahiers revendicatifs.

Les membres du bureau fédéral présents à Paris ainsi que Georges Frischmann, secrétaire général de la Fédération, assistent à cette première conférence, affirmant ainsi l'attachement de la Fédération aux problèmes de la jeunesse des PTT.

La discussion :

Les délégués, outre les revendications générales, exprimeront leurs mauvaises conditions de vie et de travail, dénonçant, l'un, le véritable esclavage dans les centraux téléphoniques, un autre, le manque d'hygiène dans certains services, ou encore les pratiques scandaleuses de la formation professionnelle en dehors des heures de travail.

« L'Administration profite du manque d'expérience des jeunes pour les exploiter au



Quatrième stage fédéral éducation Courcelle
28 avril - 7 mai 1963

Utiles, les travaux de l'HS !!!

Une section syndicale écrit à la Direction du Relais

Chère Danièle,

La revue de l'HS CGT FAPT, que nous recevons trimestriellement puisque notre section syndicale des Retraités de Loir et Cher est adhérente à l'institut, recèle quantité d'articles intéressants dans lesquels nous avons la pos-

sibilité de puiser pour étayer notre argumentation sur des questions d'actualité. Ainsi, le débat actuel sur la Mutuelle Générale nous a poussés à rechercher des éléments utiles à la compréhension du « débat » autour de l'abandon de la gestion par la MG du régime obligatoire.

Le numéro 22 de Juin 2004 comporte un article intitulé « Les relations CGT-Mutualité,

après la guerre, au moment de la création de la Sécurité Sociale jusqu'aux années 1960 » et signé de Marcel PILLET. A partir de cet article, un de nos camarades a rédigé l'expression suivante, parue dans notre journal départemental de Décembre 2017. (voir en encadré)

Cet article a suscité de l'intérêt chez nos camarades retraités et nous entendons

bien continuer d'utiliser les parutions de l'HS pour rendre plus pertinents nos arguments.

Merci, donc à l'équipe du Relais et de l'HS et continuez à nous fournir de la matière.

Bien Fraternellement.

Joël MULTEAU,
secrétaire de la section
Retraités CGT-FAPT
de Loir et Cher

Mutuelle Générale : la gestion du régime obligatoire par la MG va être abandonnée... un peu d'histoire...

L'acte de naissance de la Mutuelle Générale des PTT porte la date du 12 Juillet 1945. Elle est le fruit de la fusion des multiples sociétés mutualistes de la corporation, créées dès la fin du dix-neuvième siècle par les postiers eux-mêmes (Union Fraternelle des Facteurs de Paris, Soutien Fraternel, Amicale, Union et Fraternité, La Tutélaire, Association Mutuelle du Personnel Ambulant, ...). Nos archives contiennent une parution intitulée ANNUAIRE 1936-1937 des Sociétés Mutualistes, éditée par un comité d'entente des sociétés postales de Mutualité de Loir et Cher, composé ainsi : Association Amicale des PTT, Caisse de Solidarité de Loir et Cher, Foyer des PTT, Orphelinat National des PTT, Soutien Fraternel des PTT, Tutélaire des PTT, Tutélaire des Employés et Ouvriers des PTT, Union et Fraternité.

L'aspiration à l'unité sort renforcée de la guerre ; la CGT se prononce pour l'unité de toutes les organisations sociales et participe aux réunions préparatoires aboutissant en Juillet 1945 à la fusion des mutuelles postales dans « La Mutuelle Générale des PTT ». Seule, La Tutélaire reste à l'écart. A la direction de la MGPTT, outre des mutualistes CGT élus dans leurs sections mutualistes, sept membres de la Fédération CGT siègent au Conseil d'Administration, d'autres pour la CFTC (en 1945, CGT et CFTC sont les deux seules organisations syndicales existant en France.) L'unité de vues dans le respect des responsabilités de chacun semble avoir fait de grands pas, mais la division syndicale va très vite venir casser cette unanimité. Dans le même temps, le programme du Conseil Natio-

nal de la Résistance s'est prononcé pour une sécurité sociale de haut niveau, et de 1945 à 1946, sous l'impulsion d'Ambroise CROIZAT, Ministre du Travail, Communiste, secrétaire général de la Fédération CGT de la Métallurgie, les actes suivent ; ces principes sont inscrits dans la loi, et parmi les grandes novations du système figurent la couverture obligatoire de l'ensemble de la population, et le principe d'une gestion démocratique des caisses par les représentants élus des assurés sociaux.

C'est alors que va éclater, à propos de l'organisation de la sécurité sociale dans nos services, une vive polémique opposant la Fédération Postale CGT et la nouvelle MGPTT. La Mutuelle, opposée au caractère obligatoire et voulant limiter l'accès aux « économiquement faibles », se prononce

pour une caisse autonome des PTT et des fonctionnaires, indépendante de l'organisation générale de la sécurité sociale, rejoignant la position de la CFTC et des partits de droite. A l'intérieur de la Fédération Postale, le débat est vif, la scission se prépare et les minoritaires mènent bataille. Finalement, un compromis sera trouvé. Les Fonctionnaires vont adhérer au régime général et, au travers de sections animées par les mutuelles, aux caisses primaires de Sécurité Sociale. C'est là l'origine de la gestion du RO par la Mutuelle.

A l'Assemblée Générale de la MGPTT de fin mars 1947, les militants de la CGT seront exclus de la direction de la MG... L'alliance MG - FO, ainsi conclue contre la CGT, va perdurer longtemps et marquer durablement la MG du sceau du réformisme et de la neutralité.



Hommage

Jean-Louis BALLAND nous a quittés

Né le 30 avril 1937, il est décédé le 23 novembre 2017. Cadre supérieur de la Poste, membre de la CE fédérale de 1972 à 1982, conseiller technique au cabinet du ministre de la Fonction Publique, Anicet Le Pars, de 1981 à 1984, puis, de 1995 à 1997, membre du cabinet de Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, il avait également participé à la rédaction de la quatrième partie de l'*Histoire de la Fédération CGT des PTT* de 1945 à 1981.

Lors de son départ à la retraite, en avril 1997, Alain Gautheron rappelait quelques traits marquants de sa personnalité : *"Tu militais au syndicat du Ministère des PTT et de notre jeune UFC, tu étais membre de notre CE fédérale. Je me souviens de la part active et rarement triste que tu prenais à notre combat pour permettre aux cadres de trouver toute leur place dans l'action pour la défense du statut et du service public. [...] J'ai le souvenir de [leur] présence significative dans la grève de 1974 et dans les grèves catégorielles de la fin des années 1970".* L'échange de lettres entre Jean-Louis Bolland et le directeur des services postaux, que nous publions ci-contre, illustre à la fois cette combativité et les difficultés que les cadres rencontraient alors pour exercer leurs droits, notamment le droit de grève.

A Paris, le 16 décembre 1975

NOTE pour Monsieur BALLAND, INF.

Vous avez pris part aux mouvements de grève des 17 novembre et 2 décembre derniers alors que, chargé de la Première Section du Bureau CI, vous étiez tenu, en raison des fonctions d'autorité et de responsabilité que vous exercez, aux restrictions imposées à l'exercice du droit de grève de certains fonctionnaires. Indépendamment de l'application des mesures administratives découlant de cette absence irrégulière pour les journées considérées, j'appelle tout particulièrement votre attention sur les conséquences de toute nouvelle défection.

Signé : Le Directeur des Services Postaux, GOURSOLAS.

M. BALLAND, INF SPIC 1 : à Monsieur le Directeur des Services Postaux.

OBJET : Restriction au droit de grève.

Par note du 16 décembre 1975, vous m'avez accusé "qu'en raison des fonctions d'autorité et de responsabilité que j'exerceais", j'étais soumis à des "restrictions" au droit de grève.

Le droit de grève s'assurant, selon le préambule de la Constitution, "dans le cadre des lois qui le réglementent", j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître les textes de loi qui vous autorisent à me refuser ainsi l'exercice de ce droit.

Dans le cas où l'existence de ces textes aurait échappé à mon attention, je vous demande également de bien vouloir me préciser la nature et la portée des mesures administratives qui vous encourage de procéder à la suite de ma participation aux mouvements de grève des 17 novembre et 2 décembre derniers.

A Paris, le 24 décembre 1975. Signé : BALLAND.

Et Jean-Louis Bolland d'ajouter : "Est-il nécessaire de souligner que j'attends toujours les précisions demandées !".

Livres

15

«Debout, camarades !»

Les 1^{ers} Mai en Loire-Atlantique (1890-2002)

Chacun d'eux a marqué notre Histoire. Différemment. Les uns joyeux, combattifs, d'autres, douloureux, tragiques, mais tous furent porteurs des revendications de la classe ouvrière. Tantôt il enthousiasme des foules énormes, tantôt il attriste, sans les décourager, une poignée de militants réunis sous leurs bannières. Il peut aussi se réfugier dans la clandestinité imposée des années sombres pour mieux renâtrer, rayonnant, la liberté retrouvée.

Mais un constat s'impose : il n'a jamais manqué d'être là, sans cesse renouvelé, de plus en plus universel. À Nantes, à Saint-Nazaire, comme partout ailleurs, s'exprime ce jour-là la solidarité internationale des travailleurs, leurs aspirations au progrès social, à plus de liberté, de justice et de paix. Car le 1^{er} Mai, journée revendicative, revient chaque année nous rappeler que rien n'est jamais définitivement acquis et que notre capacité de mobilisation peut influencer le cours des choses. Il a essuyé bien des tempêtes, vécu bien des éclipses. On l'a cru mourant, il n'était qu'assoupi. Son enracinement dans la conscience ouvrière est le meilleur encouragement à ne pas désespérer de son avenir.

Ce livre est dû à la plume de Michel Tacet, retraité des PTT, militant syndical CGT. Il participe aux travaux de l'institut d'histoire sociale CGT FAPT et à ceux de l'IHS CGT de Loire-Atlantique.



«Debout, camarades !»

Les 1^{ers} Mai en Loire-Atlantique (1890-2002)

Bon de souscription

(Souscription ouverte jusqu'au 15 mars 2018)

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal / Ville :

Courriel :

Je souscris à l'achat de exemplaire(s) au prix unitaire de 15€ (au lieu de 22€, prix de vente en librairie) soit : € (chèques à l'ordre du CHT. Ce chèque ne sera encaissé qu'à parution du livre en avril 2018). Vous serez prévenu par courriel ou téléphone de la sortie officielle du livre.

- ☐ Je retirerai mon/mes exemplaire(s) au siège de l'UD CGT
- ☐ Je retirerai mon/mes exemplaire(s) au Centre d'histoire du travail
- ☐ Je souhaite le/les recevoir par courrier et ajoute 3€ pour les frais d'envoi par exemplaire souscrit

Bon à renvoyer au Centre d'histoire du travail

Centre d'histoire du travail
2Bis boulevard Léon-Bureau 44200 Nantes
02 40 08 22 04 ; contact@cht-nantes.org

SALON *du* LIVRE D'HISTOIRE SOCIALE



2^e édition

13 & 14 mars 2018
Bourse nationale du travail
Patio Georges Séguy - Montreuil (93)

**DES RENCONTRES, DES
DEBATS AVEC DES AUTEURS,
DES EDITIONS AUTOUR DE
NOMBREUX OUVRAGES**

SALON DU LIVRE D'HISTOIRE SOCIALE

13 ET 14 MARS 2018 - IHS CGT

AU PROGRAMME

> **Mardi 13 mars 2018, 14h - OÙ VA LE MONDE ?
QUE DEVIENT NOTRE CIVILISATION ?**

À l'heure du tout économique et des tweets comme expression de la pensée, ne sommes-nous pas en train de changer de civilisation ? Quelle boussole peut encore nous donner le sens de l'émancipation et du progrès ?

Avec **Régis Debray**, écrivain, philosophe.

> **Mercredi 14 mars 2018, 11h - LE LIVRE A-T-IL
ENCORE SA PLACE AU TRAVAIL ?**

Pour le syndicalisme, le livre a toujours été un outil de la démocratie au travail. Des premières bibliothèques ouvrières dans les bourses du Travail à la « bataille du livre » qui fut au cœur de l'action des bibliothèques des comités d'entreprises, l'action culturelle du syndicalisme se confond avec son rapport au livre. Aujourd'hui, dans un monde du travail en pleine évolution, les pratiques de lecture changent. Comment les syndicats et les comités d'entreprises peuvent-ils répondre à ces situations nouvelles ?

Avec **Aurélié Filippetti**, ministre de la Culture et de la communication (2012-2014), **Céline Simon**, secrétaire du CCGPF, cheministe et **Serge Le Glaunec**, IHS CGT.

RENDEZ-VOUS

MARDI 13 MARS À
12H POUR
L'INAUGURATION
EN PRÉSENCE DE
**PHILIPPE
MARTINEZ**,
SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DE LA
CGT ET DE
**GILBERT
GARREL**,
PRÉSIDENT DE
L'INSTITUT CGT
D'HISTOIRE
SOCIALE

Siège de la CGT
Patio Georges Séguy
263, rue de Paris
93510 Montreuil

ENTRÉE LIBRE



**Cahiers
d'histoire sociale**

**1917
La révolution russe
et le syndicalisme
français : regards**

Les « Dix Jours qui ébranlèrent le monde », comme l'a écrit John Reed, ont frappé de leur empreinte tout le 20^e siècle. À travers les travaux des historiens qui ont contribué à ce numéro spécial des Cahiers de l'IHS CGT, vous découvrirez dans quelles conditions le souffle révolutionnaire a touché la France en 1917. En ouvrant des perspectives historiques nouvelles, la révolution russe va radicalement reconfigurer un mouvement syndical 643) profondément divisé depuis mai 1914.

NUMÉRO OFFICIEL DES CAHIERS D'HISTOIRE SOCIALE / OCTOBRE 2017 / 74 p

1917, la Révolution russe et le syndicalisme français : regards

Un numéro spécial des cahiers de l'Institut CGT d'Histoire Sociale.

Des historiens ont contribué à ce numéro.

On découvre l'impact de la révolution russe sur le mouvement ouvrier, sa dimension internationale. « Dans son sillage, des processus révolutionnaires se développent sur les décombres des Empires centraux et en France, elle est à l'origine d'importantes reconfigurations politiques et syndicales. »

Les cahiers sont un outil précieux pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire sociale et en particulier à l'histoire de la CGT

Pour s'abonner prendre contact avec l'IHS CGT -
263 rue de Paris - case 2-3 - 93516 Montreuil Cedex